



# A.FR.AV

## Association FRancophonie AVenir

**Objet :** Traductions des plaques murales du projet « La Route des Illustres ».

**Lettre recommandée avec accusé de réception,** lettre numéro 1A 192 842 4872 5

**Conseil départemental du Loiret**  
**À l'attention de M. Marc Gaudet, Président**  
**15 rue Eugène Vignat**  
**45945 ORLÉANS**

Manduel, le 4 août 2023

Monsieur le Président,

Par une lettre datée du 12 juillet dernier, le directeur de *Tourisme Loiret*, M. Davy Masson, m'a fait part que l'affichage en français des plaques murales du projet « La Route des Illustres », bénéficiera de traductions en ligne en deux langues étrangères, des traductions qui seront accessibles à partir des codes-barres à deux dimensions imprimés sur les plaques.

Nous remarquons cependant que dans sa lettre, M. Masson nous dit que cette *action corrective est mise en place dans l'intérêt des visiteurs et en aucun cas par contrainte juridique (sic)*.

Nous remarquons, nous, que l'intérêt des visiteurs quant aux langues qu'ils parlent a tout de même été soulevé par notre plainte, et que, si celle-ci n'avait pas existé, il aurait été fort à craindre que l'intérêt des visiteurs non francophones pour leurs langues se serait limité pour M. Masson à la seule langue de Mickey.

De plus, si pour M. Masson ce n'est pas la contrainte juridique qui l'a poussé à renoncer à la seule traduction en anglais de l'affichage en français des plaques murales du projet « La Route des Illustres », nous constatons cependant qu'il s'en tient à la stricte application de la loi (traduction en deux langues étrangères, pas plus !), alors que, technologie du numérique aidant, il aurait été bien plus intelligent de profiter de cette technologie et de notre rappel à la loi pour aller au-delà de la loi en proposant une ouverture aux langues dépassant le cadre légal en adjoignant aux deux langues étrangères choisies, l'espagnol, l'italien, le russe, le mandarin, etc.

Pourquoi M. Masson qui dit agir sans la contrainte de la loi applique-t-il cette loi à la lettre sans essayer de profiter du message qu'elle envoie pour faire des traductions multilingues un plus que la technologie d'aujourd'hui permet de réaliser à moindre frais ?



Enfin, M. Masson décline l'offre de l'association *Espéranto Loiret* de traduire en espéranto l'affichage de la « La Route des Illustres », il la décline comme pour nous punir d'avoir porté cette affaire directement en justice au lieu d'avoir essayé de la régler par un simple appel téléphonique.

Au-delà de la mesquinerie du propos, dans l'absolu, M. Masson a raison : une simple lettre ou un simple appel téléphonique aurait dû suffire pour résoudre le problème posé, mais voilà, la réalité est tout autre, car nous savons, avec plus de 40 ans de militantisme, que toute demande de respect de la loi Toubon non suivie d'une contrainte juridique, passe directement à la poubelle, la plupart de nos interlocuteurs ne comprenant pas l'intérêt qu'il y a à vouloir Résister à la mise en place de l'anglais partout.

Pour exemple, il nous aura voulu plus de 10 ans pour contraindre la mairie d'Arles à abandonner l'affichage bilingue des monuments de la ville, et ce n'est que parce qu'en 2021 nous avons décidé de porter l'affaire devant les juges que nous avons enfin obtenu gain de cause en 2022 :

<https://www.francophonie-avenir.com/Archives/Rapport de la police municipale d-Arles attestant la mise en conformite des panneaux signalétique de la vile d-Arles-le-27-octobre-2022.pdf>.

Cela dit, et pour conclure, avant de nous désister de cette affaire, nous aimerions bien que vous usiez de votre autorité pour convaincre M. Masson d'enjoindre plus de langues étrangères aux traductions qu'il a prévues pour le projet « La Route des Illustres ».

Dans cet espoir et dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Régis Ravat,  
Président de l'Afrav**



*Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)*  
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel  
Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : [afrav@francophonie-avenir.com](mailto:afrav@francophonie-avenir.com)